



Neige  
Tremblement  
Inondation  
Transport  
Consignes  
Industrie  
Cruces  
Canicule  
DICRIM  
Sécurité

**DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS (DICRIM)**



# Le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)

- a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger,
- n'a pas de valeur réglementaire ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrat d'assurance,
- ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (Code de l'Environnement article L 125-2 et R 125-5 à R 125-27).

Les documents cartographiques du DICRIM ne sont pas opposables aux tiers.

## Où vous informer ?

**Mairie du Touvet**  
700 Grande Rue  
38660 Le Touvet  
mairie@letouvet.com  
Tel : 04 76 92 34 34

**D.D.T Direction Départementale des Territoires**  
17, boulevard Joseph Vallier  
38100 Grenoble  
Tel : 04 56 59 46 49

**C.A.R.I.P Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive**  
Préfecture de l'Isère  
BP 1046-38021 Grenoble cedex  
Tél : 04 76 60 33 43

**I.R.M.A. Institut des Risques Majeurs**  
9, rue Lesdiguières  
38000 Grenoble  
Tel : 04 76 47 73 73  
www.irma-grenoble.fr

**Météo France**  
1441, rue de la piscine  
38406 Saint-Martin d'Hères  
Tel : 04 76 63 34 20  
www.meteofrance.com

**M.E.D.A.D Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables**  
Direction des pollutions et des risques  
20, av. de Ségur-75302 Paris cedex 07  
Tel : 01 42 19 20 21  
www.prim.net



# Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce document d'information a pour fonction de vous présenter les différents risques majeurs auxquels la commune du Touvet est exposée.

L'analyse des catastrophes observées depuis plusieurs décennies dans notre pays montre combien il est important que l'information préventive et la sensibilisation des populations soient effectuées avec sérieux pour permettre de limiter le nombre de victimes et de dégâts matériels.



Vous trouverez dans cette brochure tous les renseignements utiles ainsi que les consignes à respecter dans de telles situations.

Le « risque zéro » n'existant pas, la municipalité a engagé l'élaboration du « plan communal de sauvegarde ». Recenser et analyser l'ensemble des risques naturels et technologiques existant dans la commune permet de mettre en place les moyens d'action et de prévention nécessaires pour anticiper les situations d'urgence et créer les conditions de sauvegarde des personnes.

La gestion d'une situation difficile nécessite que chacun ait le bon réflexe, le geste qui sauve ; c'est pourquoi je vous recommande la lecture de ce document. Distribué dans tous les foyers de la commune, il faut qu'il reste accessible à chacun en cas de crise avérée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération.

Le maire,  
Laurence They

## Sommaire

Le mot du Maire.....	p. 3
Consignes générales de sécurité.....	p. 4-5
Le transport de matières dangereuses.....	p. 6-7
Les sites industriels au touvet.....	p. 8-9
Les tremblements de terre.....	p. 10-11
Les mouvements de terrain.....	p. 12-13
Les inondations de plaines.....	p. 14-15
Les crues torrentielles.....	p. 16-17
Les inondations par rupture de barrage.....	p. 18-19
Les feux de forêts.....	p. 20-21
Les phénomènes météorologiques.....	p. 22-25
Le plan communal de sauvegarde.....	p. 26-27

# L'ALERTE À LA POPULATION

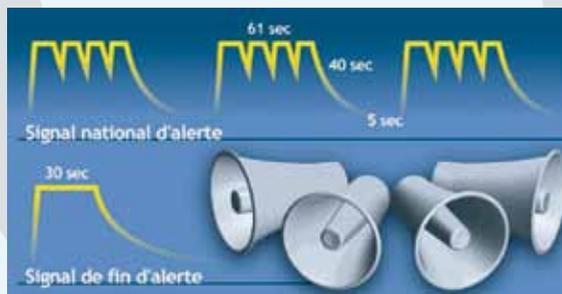
L'alerte officielle est la diffusion d'un signal sonore émis par une sirène, destiné à informer la population d'une menace grave, d'un accident majeur ou d'une catastrophe.

→ Le signal national d'alerte : variation du signal sur trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes.

→ Le signal de fin d'alerte : signal continu de 30 secondes.

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se mettre à l'abri, de préférence dans un local clos et s'informer sur la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision. Pour s'assurer de la bonne diffusion de ces messages, une convention de partenariat a été signée par le Ministère de l'Intérieur avec Radio France et une autre avec France Télévisions.

Des essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Le signal d'essai mensuel est une variation du signal sur un seul cycle d'une durée de 1 minute et 41 secondes, pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte.



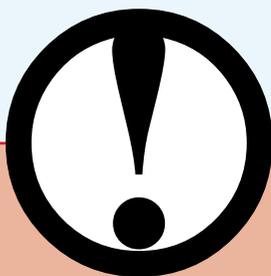
4



→ Au Touvet, en l'absence de sirènes, c'est la cloche de l'église qui donne l'alerte.

→ De même, des haut-parleurs montés sur un véhicule des services techniques avertiront la population.

# CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



## → Se mettre à l'abri

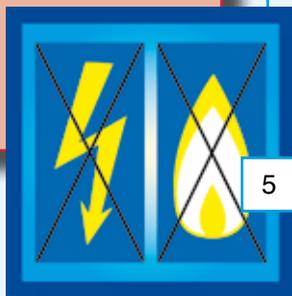
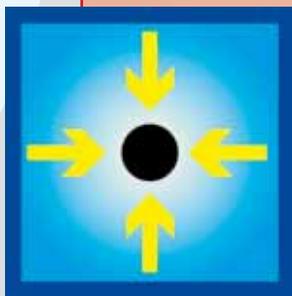
- Se mettre à l'abri
- Se confiner ou évacuer en fonction du risque

## → S'informer

- Écouter la radio locale : France Bleu Isère sur 98.2 ou 99.1 ou 101.8 ou 102.8. Les informations seront diffusées, ainsi que la conduite à tenir (ordre d'évacuation ...)
- Ne pas téléphoner de façon à laisser libre le réseau téléphonique pour les secours

## → Sécuriser

- Éteindre les flammes et cigarettes
- Couper les réseaux électriques et de gaz
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité



5



# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses peuvent présenter un risque pour l'homme, l'environnement ou les biens si un accident survient lors de leur transport.

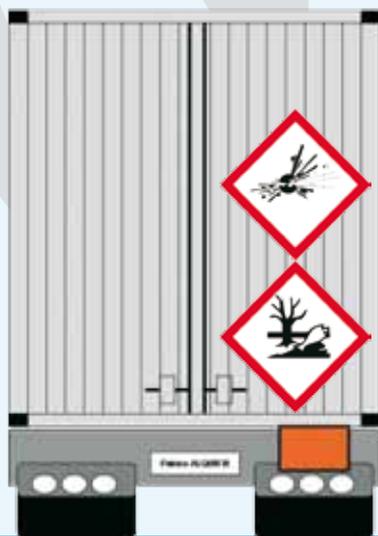
Explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou encore corrosives, elle peut générer un incendie, une explosion, une pollution des sols, des cours d'eau ou de l'air.

Le risque de transport de matières dangereuses ne peut être localisé ; on considère donc que l'ensemble d'un axe routier peut être concerné.

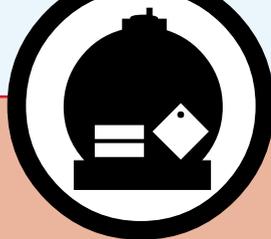
## Les secteurs concernés au Touvet

Les risques liés au transport de matières dangereuses proviennent :

- des axes routiers (A 41, RD 1090, RD 1029) : transport de produits chimiques (chlore, acide, etc.), gaz liquéfiés. En dehors de ces axes routiers il ne faut pas négliger la desserte des particuliers (fioul).
- d'une canalisation (le pipeline Méditerranée-Rhône), située sur la rive gauche de l'Isère : transport de produits pétroliers liquides.



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

→ Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses à l'aide des panneaux et pictogrammes apposés sur le véhicule

## → Pendant

→ S'éloigner du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques

→ Ne pas fumer

→ Prévenir les pompiers en indiquant si possible les codes et le symbole présents sur la plaque apposée sur le camion

En cas de fuite de produit :

→ Supprimer tout point chaud, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver et si possible se changer)

→ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

## → Après

→ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



7



# LES SITES INDUSTRIELS AU TOUVET

En France les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) regroupent les établissements présentant des dangers pour la population, les biens et l'environnement. Il existe deux catégories :

- les sites soumis à déclaration de leurs activités
- les sites soumis à autorisation d'exploiter, subordonnée à une étude d'impact et une étude de danger

Les ICPE situées sur le territoire communal appartiennent à la catégorie des sites soumis à déclaration.

Les conséquences d'un incident sur un site industriel peuvent être :

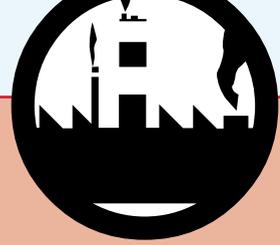
- une explosion
- un incendie
- ou un risque toxique



8



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

→ Localiser les sites industriels présents sur la commune

## → Pendant

- Se mettre à l'abri dans un local
- Fermer les portes et les fenêtres, calfeutrer les ouvertures et aérations
- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité diffusées
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux

## → Après

→ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



9



# LES TREMBLEMENTS DE TERRE

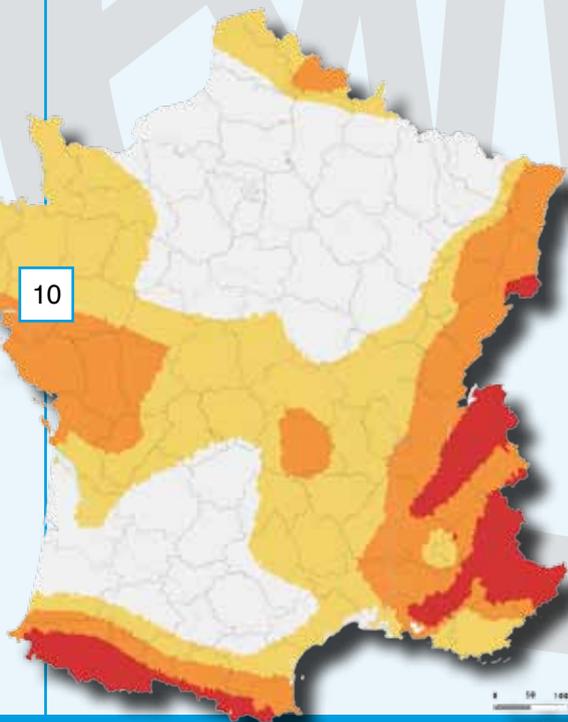
Les séismes sont des tremblements soudains, plus ou moins brutaux, d'une partie de l'écorce terrestre. Les vibrations ou ondes sismiques, peuvent être ressenties très loin de l'épicentre qui correspond au point de surface situé à la verticale du foyer (point de rupture en profondeur). Un zonage physique de la France a été élaboré, sur la base de 7600 séismes historiques et instrumentaux et des données tectoniques, pour l'application des règles parasismiques de construction. Le territoire métropolitain est divisé en 5 zones de 0 à V.

## Événements historiques

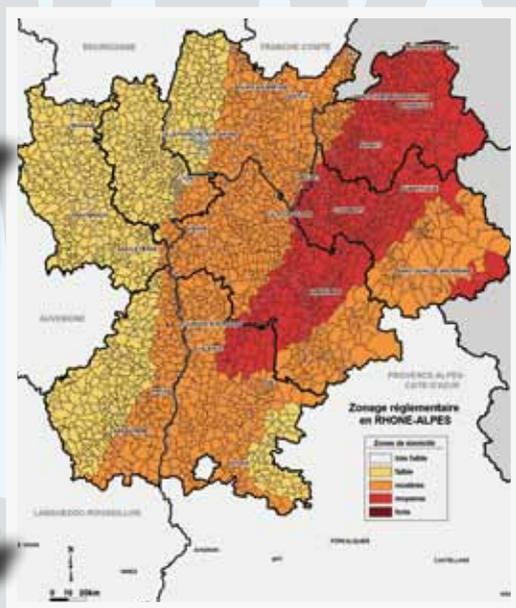
Le 5 mai 1999, un séisme de magnitude 2,1 se produit, l'épicentre est situé près de Laffrey. Il a été ressenti jusque dans la région de Vizille provoquant des dégâts matériels.

La commune est classée en zone de sismicité moyenne de niveau 4 d'après l'arrêté préfectoral du 22 avril 2011.

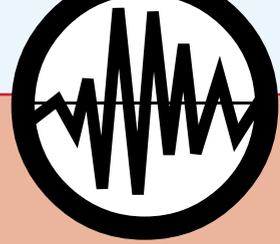
Afin de garantir qu'un bâtiment même endommagé ne s'écroule pas sur ses occupants, il est important de respecter les règles de construction parasismiques AFNOR PS 92.



10



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

→ Fixer les appareils et les meubles lourds

## → Pendant

- À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, s'éloigner des fenêtres
- Couper le gaz, l'eau et l'électricité
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques et s'éloigner des bâtiments pouvant s'effondrer
- En voiture : arrêter le véhicule, ne pas descendre, se protéger la tête et les bras, attendre la fin des secousses
- Il ne faut en aucun cas allumer une flamme, ni provoquer une étincelle

## → Après

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter l'immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (canalisation, table...)



11



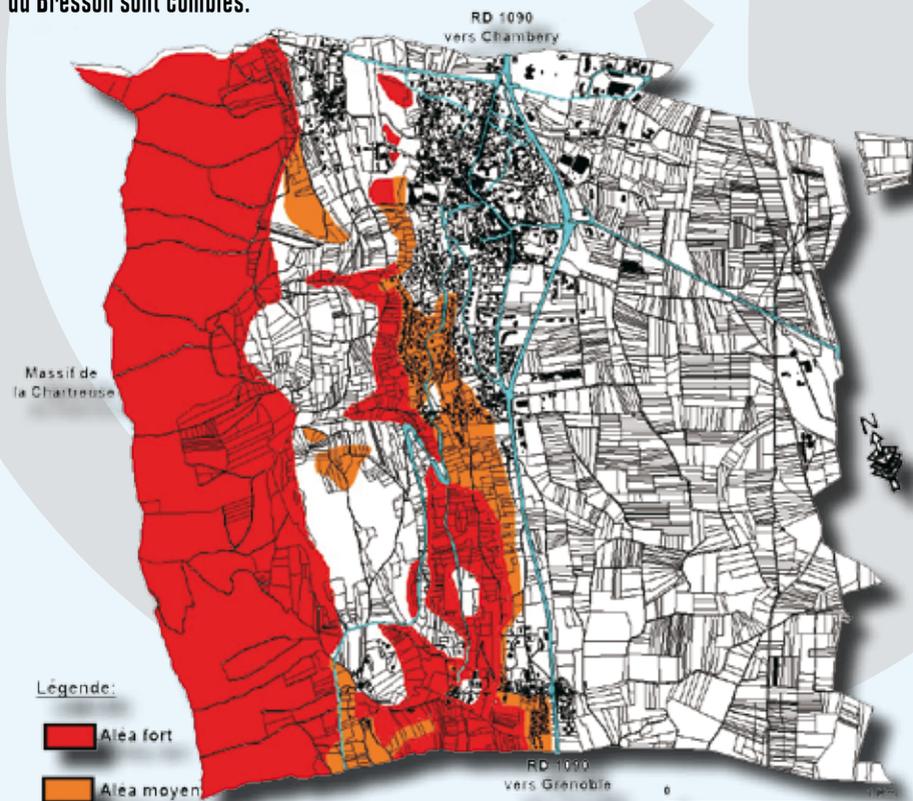
# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'activité humaine. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

Dans la commune du Touvet, les risques liés aux mouvements de terrain se concentrent principalement sur les contreforts de la Chartreuse ; il peut s'agir de glissements et de coulées de boue (caractère argileux des sols et inclinaison de la pente), mais aussi d'éboulements et de chutes de pierres. L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume inférieur à  $1 \text{ dm}^3$ ), des chutes de blocs (volume supérieur à  $1 \text{ dm}^3$ ), ou des écroulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs milliers de  $\text{m}^3$ ).

## Événements historiques

On a observé le 10 juin 1816 des chutes de blocs avec 20 ha de bois recouverts ; tous les affluents du Bresson sont comblés.



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

- Il est fortement conseillé de ne pas s'aventurer au pied des versants au cours des précipitations ou juste après
- L'eau accentue les mouvements de terrains en saturant le sol, en déstabilisant les blocs, tout comme les périodes de gel-dégel

## → Pendant

À l'intérieur :

- S'abriter sous un meuble solide ou près d'un mur porteur
- S'éloigner des fenêtres

À l'extérieur :

- Fuir latéralement la zone de danger
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

## → Après

- Fermer le gaz et l'électricité, ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- S'éloigner des bâtiments endommagés
- S'éloigner de la zone dangereuse



13



# LES INONDATIONS DE PLAINE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables et des vitesses d'écoulement importantes.

Le secteur sur la commune concerné par ce phénomène est la plaine de l'Isère. Ces inondations de plaine ont deux origines : les crues de la rivière Isère et l'engorgement des chantournes.

## Événements historiques :

Novembre 1859 : inondation de la plaine par l'Isère. Cette crue a été prise comme aléa de référence dans le Plan de Prévention du Risque inondation du département.

29 mai 2008 : crue de l'Isère avoisinant la décennale avec un débit d'environ 850m<sup>3</sup>/s.

## Protection :

→ L'endiguement de la rivière Isère permet de protéger la population. L'entretien est à la charge de l'Association Départementale Isère Drac Romanche, depuis 1936.

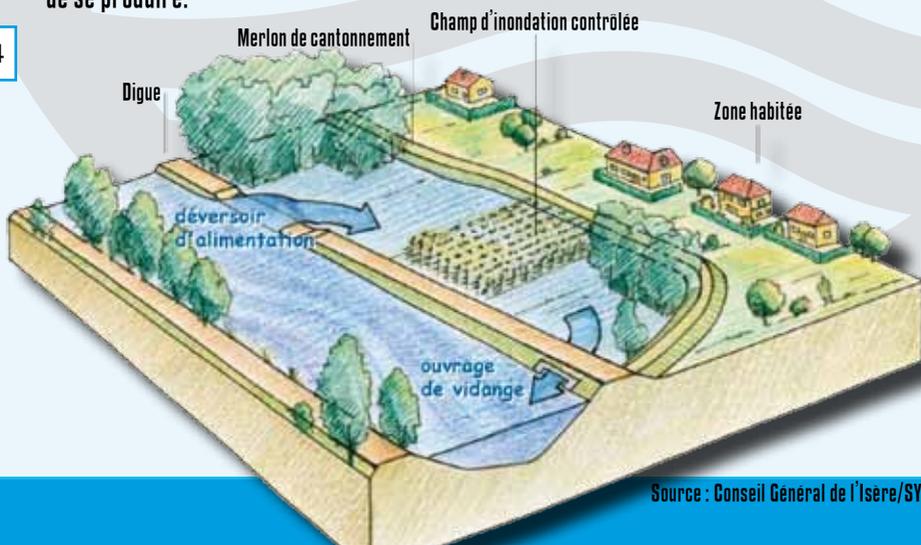
→ Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques (SYMBHI) a été créé en 2004 pour protéger les espaces urbanisés situés entre Pontcharra et Grenoble contre la crue bi-centennale de l'Isère.

→ Les crues sur la rivière Isère sont surveillées par un SPC : Service de Prévention des Crues Alpes du Nord pour la rivière Isère.

## La vigicrue

La vigilance crue est destinée à informer tous les publics concernés (services de l'État, particuliers...).

Tous les cours d'eau inscrits dans cette vigilance sont visibles sur la carte de vigilance. Ils sont divisés en tronçons de couleurs : vert, jaune, orange et rouge en fonction du danger susceptible de se produire.



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Éviter de téléphoner
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, eau, produits alimentaires ...

## → Pendant

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.

À l'intérieur :

- Monter à l'étage
- Couper le gaz et l'électricité

À l'extérieur :

- Gagner les hauteurs et ne pas s'approcher du cours d'eau
- Ne pas s'engager sur une route inondée (lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue)

## → Après

- Aider les personnes sinistrées
- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel



15



# LES CRUES TORRENTIELLES ET INONDATIONS DE PIED DE VERSANT

Les crues sont dues à un important apport d'eau (pluies, fonte des neiges...) dans un intervalle de temps relativement court, provoquant une très forte augmentation du débit et de la vitesse du cours d'eau. Cette brusque montée des eaux peut s'accompagner d'un charriage de matériaux accentuant la dangerosité de la crue, qui endommage les berges et peut provoquer de petits barrages. Lorsque ces derniers viennent à céder, ils engendrent une arrivée brutale d'eau et de matériaux appelée lave torrentielle.

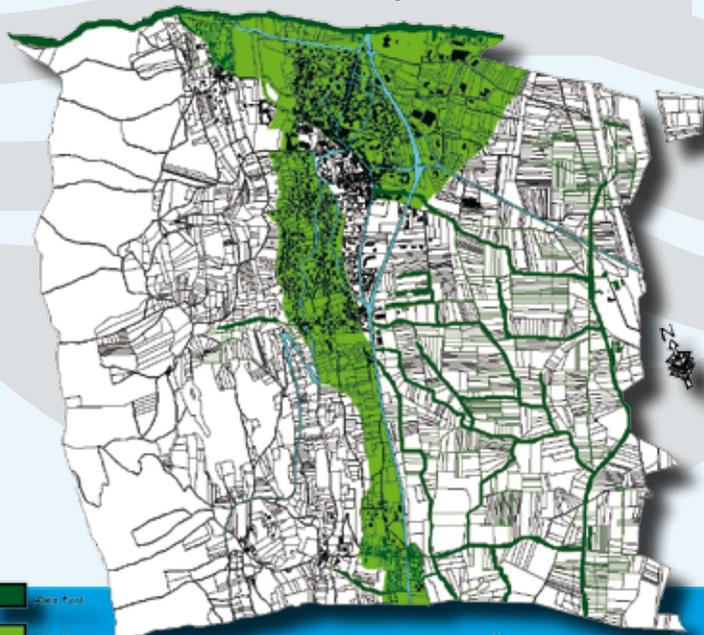
Les inondations de pied de versant : en cas de fortes pluies, la saturation des sols entraîne un ruissellement de l'eau en surface, pouvant engendrer des inondations au pied des reliefs. Ainsi, l'ensemble des contreforts de Chartreuse est concerné par ce phénomène. Le risque d'engorgement des chantournes drainant la plaine de l'Isère est alors élevé.

## Événements historiques :

- Juin 1926 Crue du Bresson, causant d'importants dégâts matériels dans la plaine et dans la commune
- 1937 Crue du Bresson, vers la prise d'eau du château du Touvet, provoquant un débordement du ruisseau sans gravité ; faible dépôt de matériaux
- 2 juillet 1987 Lave torrentielle sur la branche principale du Bresson. Dépôt de 500 m<sup>3</sup> de matériaux contre le pont de la RD 30 (Sainte Marie du Mont); le tablier du pont de la RD 30 est déplacé d'environ 1m; prise d'eau du château du Touvet endommagée
- 15 février 1990 Crue du Bresson, provoquant une érosion de la rive droite à l'aval de la RD 1090 sur 50m de long et 10m de large. Le central téléphonique est menacé.

## Protection :

Le SITOB (syndicat intercommunal du torrent du Bresson) est chargé de l'entretien du lit du Bresson.



# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Éviter de téléphoner
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, eau, produits alimentaires ...

## → Pendant

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.

À l'intérieur :

- Monter à l'étage
- Couper le gaz et l'électricité

À l'extérieur :

- Gagner les hauteurs et ne pas s'approcher du cours d'eau
- Ne pas s'engager sur une route inondée (lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue)

## → Après

- Aider les personnes sinistrées
- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel



17



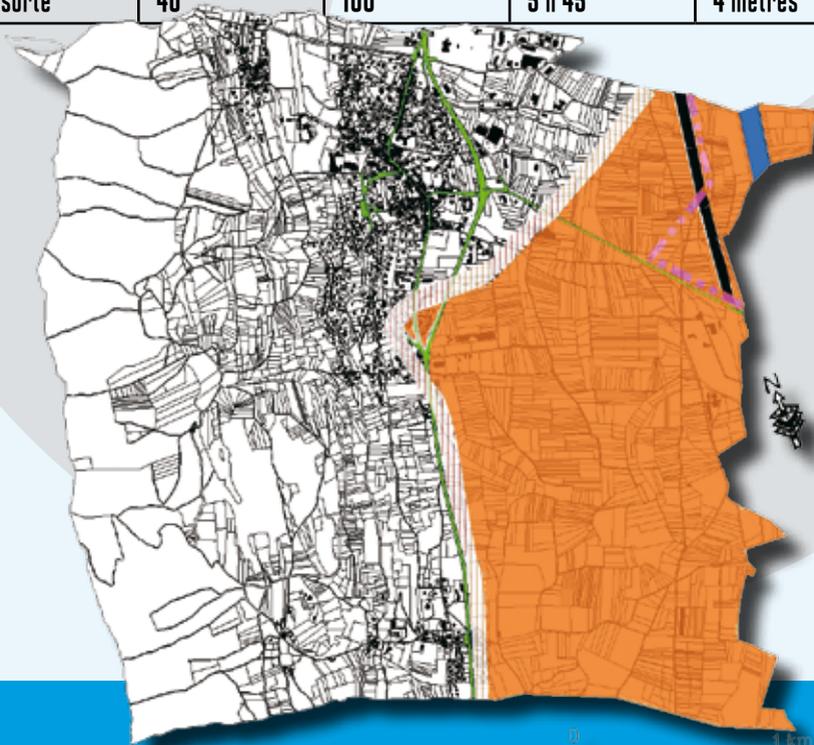
# LES RUPTURES DE BARRAGE

Les barrages permettent la production d'électricité et ont un rôle régulateur sur les cours d'eau. Les grands barrages font l'objet d'une surveillance permanente de la part d'EDF. Cependant le risque zéro n'existe pas, il est important de connaître les consignes de sauvegarde à adopter pour faire face à ce scénario.

## Les ruptures de barrages

La commune du Touvet est située en aval des barrages de Tignes (127 km), de Roselend (79 km), et de Bissorte (100 km). En cas de rupture d'un des barrages, l'onde de choc provoquerait la submersion de la plaine de la rivière jusqu'aux pieds des versants de la Chartreuse. Le village et la partie de la zone industrielle du Bresson seraient épargnés.

Barrages	Volume (millions de m <sup>3</sup> )	Distance de la commune (km)	Temps d'arrivée du front de l'Onde	Surélévation maximale du niveau de l'Isère
Tignes	230	127	5 h 45	7 à 8 mètres
Roselend	185	79	3 h 17	7 mètres
Bissorte	40	100	5 h 45	4 mètres



# Les réflexes qui sauvent

## → Avant

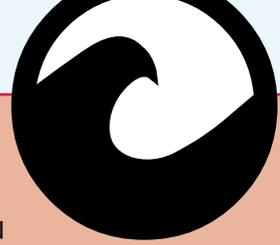
→ En cas de rupture de barrage, la population est avertie au moyen du réseau national d'alerte (sirène, radio...)

## → Pendant

- À l'intérieur : se réfugier dans les étages des immeubles
- À l'extérieur : se diriger vers les hauteurs (versants de la Chartreuse...)
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

## → Après

→ Attendre les consignes des autorités pour quitter son abri



19



# LES FEUX DE FORÊT

Pour qu'un feu se propage, il faut :

- Un combustible : les végétaux, ...
- Un comburant : l'oxygène
- Une mise à feu : étincelle, ...

## Secteurs concernés :

L'ensemble du rebord oriental de la Chartreuse est considéré comme un secteur à risque pour les feux de forêts.

Les zones boisées en plaine ne seraient pas concernées.

## Événements historiques :

Les incendies d'août 2003 ont rappelé l'existence d'un risque de feu de forêts en Isère : au Néron, à Crolles ...

Deux impacts de foudre touchent le Néron, montagne proche de l'agglomération grenobloise; l'incendie a pu s'étendre grâce aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse et vent). Avant d'être maîtrisé le feu a duré 33 jours, parcourant 380 hectares de forêts et de sous-bois.

## Mesures de Protection :

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2007 porte sur le classement des massifs forestiers à risques d'incendie au titre de l'article L321-1 du Code forestier.

Il est stipulé :

« Le débroussaillage et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisement (...). Dans ce cas, le débroussaillage est obligatoire pour les installations de toutes natures, dans un rayon de 50 mètres, ainsi que pour les voies d'accès privées sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie (...) (art. 2 de l'arrêté préfectoral). Les travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire des terrains.

Des arrêtés municipaux peuvent être pris en période de sécheresse, afin d'interdire l'accès aux zones sensibles; respectez-les !

# Les réflexes qui sauvent



## → Avant

- Débroussailler régulièrement la propriété et la voie d'accès
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Respecter les interdictions d'accès aux massifs boisés qui pourraient être prises en période de sécheresse

## → Pendant

À l'extérieur :

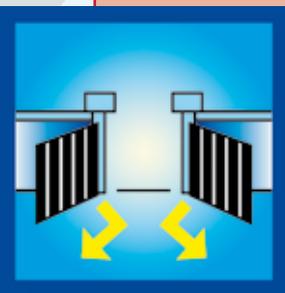
- Prévenir les pompiers (18 ou 112)
- Fuir latéralement la zone de danger
- Si possible, attaquer le feu
- S'éloigner dos au vent et rentrer dans le bâtiment le plus proche

À l'intérieur :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès de secours
- Fermer les portes et les fenêtres et boucher les ouvertures à l'aide de linges humides
- Arroser au maximum les abords immédiats et les constructions
- Fermer les bouteilles de gaz et les éloigner des bâtiments
- Respirer à travers un linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

## → Après

- Éteindre les foyers résiduels



# LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les phénomènes météo se produisent de plus en plus fréquemment sur le territoire national. Notre commune n'est pas épargnée. Trois grandes familles peuvent être observées : les tempêtes et orages, les vagues de chaleur, les vagues de froid et chutes de neige.

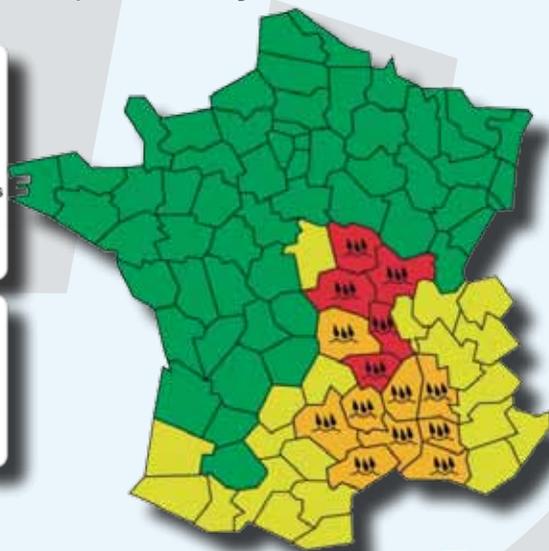
## Qu'est ce que la vigilance météo ?

À la suite de la tempête de 1999, une nouvelle procédure d'alerte météorologique a été mise en place. Météo France a instauré une carte de vigilance météo, qui vise à attirer l'attention sur les phénomènes climatiques : tempêtes, fortes précipitations, orages, neige... Ces cartes de vigilance, élaborées deux fois par jour (6h et 16h) informent si un danger peut toucher le département dans les 24 heures. Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les bulletins de suivi accompagnant les cartes, précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin. Des conseils de comportement sont également énoncés.

-  Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
-  Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
-  Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
-  Pas de vigilance particulière

- |  |   |
|--|---|
|  Vent violent       |  Avalanche           |
|  Pluie-Inondation |  Grand froid       |
|  Orages           |  Canicule          |
|  Neige-Verglas    |  Vagues-Submersion |
|  Inondation       |   |



# TEMPÊTES ET ORAGES

## Les réflexes qui sauvent

### → Avant

→ Améliorer la résistance aux vents des habitations (ancrage des toits et des cheminées, protection des portes et fenêtres...)

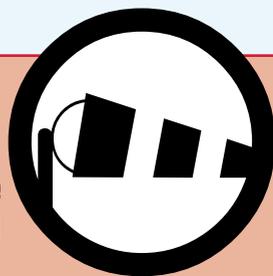
→ Entretien des arbres (élagage, abattage des vieux arbres)

Si une tempête est annoncée :

→ Rentrer les bêtes ainsi que les objets pouvant être emportés

→ Mettre son automobile à l'abri. Éviter de prendre la route

→ Gagner un abri en dur, fermer les portes et les volets



### → Pendant

→ Écouter la radio ; ne pas téléphoner

→ Débrancher les appareils électriques et les antennes

→ Ne pas intervenir sur les toitures

→ Ne pas s'abriter sous un arbre

→ Ne pas s'engager sur une voie immergée

→ S'éloigner des lignes électriques

→ En cas d'obligation de déplacement, prévenir ses proches, se renseigner avant de partir, rouler doucement en empruntant les grands axes de circulation

### → Après

→ Pour éviter des dégâts supplémentaires, faire réparer ce qui peut l'être sommairement, ne monter ni sur les toits ni sur les arbres fragilisés

→ Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# VAGUES DE CHALEUR

## Les réflexes qui sauvent

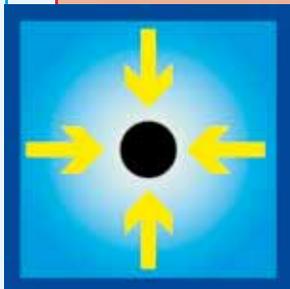


### → Avant

- Adapter son habitation aux fortes chaleurs
- Ne pas attendre la canicule pour faire connaissance avec ses voisins

### → Pendant

- Se protéger de la chaleur, en évitant les sorties et activités physiques
- Rester à l'ombre, porter un couvre-chef
- Ouvrir les fenêtres la nuit pour rafraîchir son habitation, les maintenir fermées la journée
- Se rafraîchir, en passant au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire et continuer à manger
- Demander conseil à son médecin ou son pharmacien
- Ne pas hésiter à aider et à se faire aider



# VAGUES DE FROID ET CHUTES DE NEIGE

## Les réflexes qui sauvent

### → Avant

- Protéger les installations contre le gel
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques

### → Pendant

À l'intérieur :

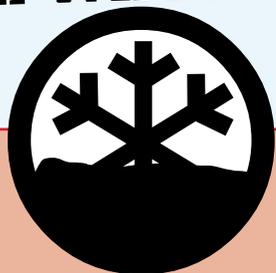
- S'abriter dans un abri en dur
- Veiller à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)
- Écouter la radio

À l'extérieur :

- Il est fortement déconseillé de se déplacer
- Se renseigner sur les conditions de circulation
- Signaler sa destination à ses proches
- Se munir du matériel adéquat en cas d'immobilisation prolongée (pelle, corde, couverture, eau ...)

### → Après

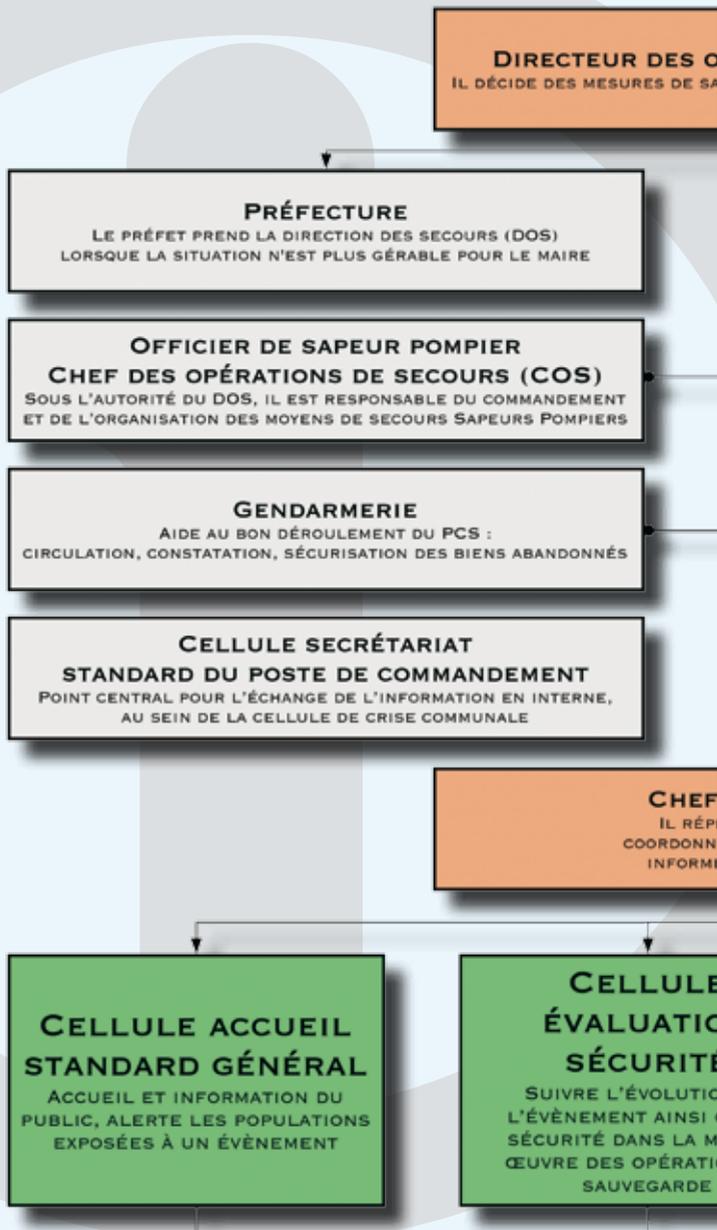
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager
- Ne pas s'approcher des lignes électriques



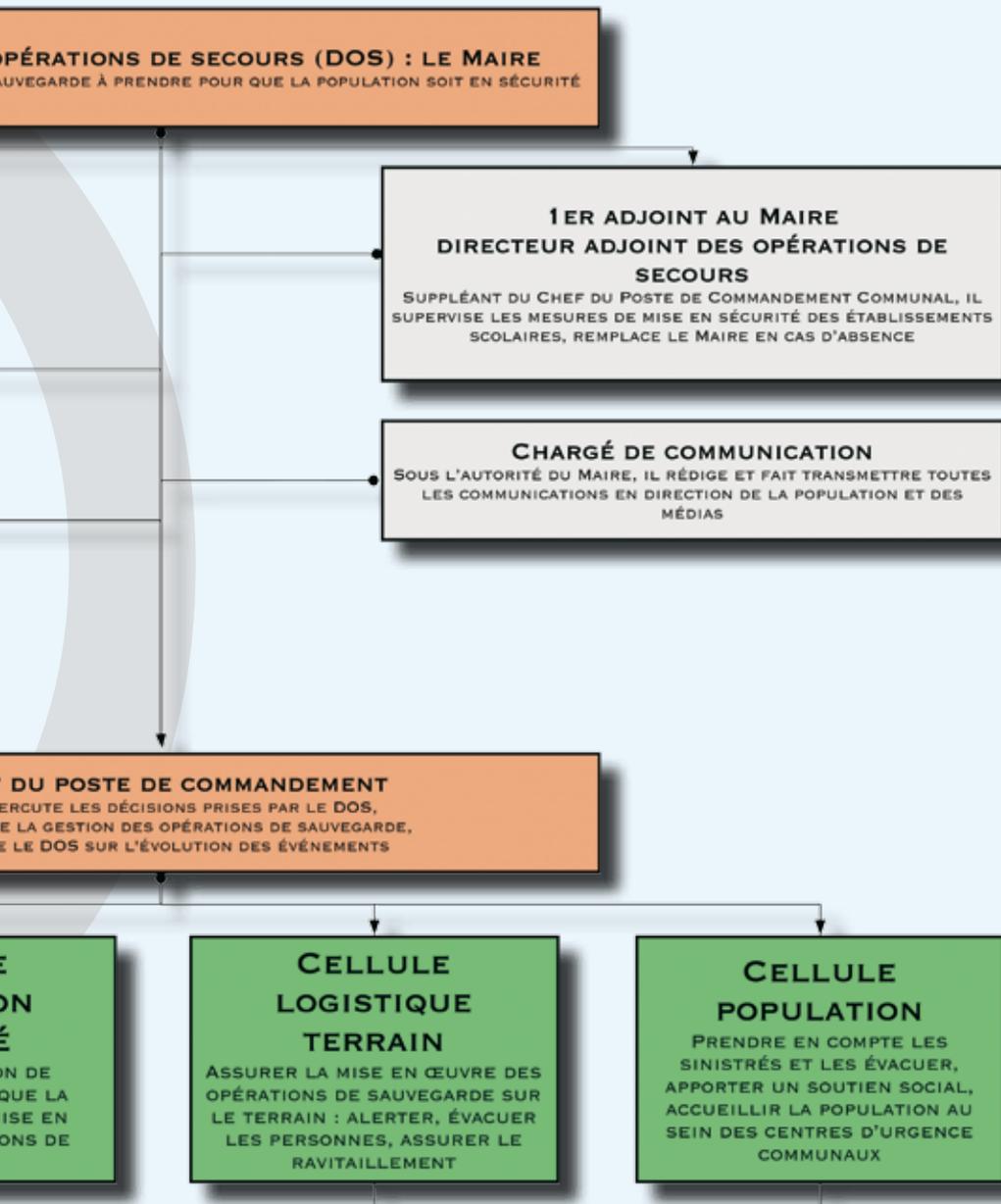
# LE PLAN COMMUNAL DE SAU

Dans les premières heures d'une crise majeure, le maire et ses élus doivent mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour la sécurité de la population locale. Afin de répondre à cet objectif, la commune du Touvet s'est engagée dans la mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS).

Le PCS consiste à mettre en place une organisation efficace des services municipaux pour faire face à des crises majeures et exceptionnelles. Le PCS complète le système des plans de secours existants au niveau départemental, zonal et national (plan ORSEC et dispositions spécifiques). La mairie n'a pas ici pour vocation de secourir mais de mettre en sûreté sa population face à des événements de sécurité majeurs, tels qu'ils sont décrits au sein des pages précédentes.



# SAUVEGARDE DU TOUVET



# PRINCIPALES CONSIGNES

Matières dangereuses							
Risques industriels							
Séismes							
Mouvements de terrain							
Inondations							
Ruptures de barrage							
Feux de forêt							
Tempêtes et orages							
Vagues de chaleur							
Vagues de froid							